



**Compte rendu intégral officiel**  
**SEANCE DU MARDI 28 OCTOBRE 2008**

**Séance de 17 h 00**  
**Présidence de Mes. Didier MIGAUD et Patrick OLLIER**

**Commission élargie**  
**Projet de loi de finances pour 2009**  
**Politique des territoires**

[...]

**M. Michel Ménard.** Le rapport rappelle que la couverture Internet à haut débit atteint 98 % de la population, ce qui signifie que 500 000 foyers ne bénéficient pas encore de cette technologie. Cette situation est particulièrement préjudiciable aux entreprises situées sur les territoires concernés, ruraux pour la grande majorité. La loi de modernisation de l'économie rappelle qu'il est possible de communiquer gratuitement aux collectivités les informations relatives à l'implantation et au déploiement des infrastructures de réseau sur leur territoire. Mais, on ne mesure pas bien l'engagement de l'État et les moyens qui seront mobilisés. Un appel à projets sera lancé dès 2009 pour une prestation d'accès universel à l'Internet à haut débit, mais je crains que nous retrouvions la situation de 2007, où il a été constaté que cette prestation n'était pas assurée sur l'ensemble du territoire. Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'État, nous rassurer sur la réalité de l'engagement de l'État et nous assurer que l'ensemble du territoire sera couvert ?

Pour ce qui est du transfert de services publics, de nombreuses villes ont été touchées par les restructurations et les suppressions d'emplois du ministère de la défense. Suite à la mobilisation des élus et des habitants, l'État s'est engagé à un redéploiement. Pouvez-vous nous indiquer en quoi le redéploiement vers Metz d'une partie des services de l'INSEE participe à la modernisation des services de l'État et quelle amélioration du service public on peut en attendre ? Enfin, les personnels de Nantes, qui se sont mobilisés contre cette délocalisation vers Metz, seront-ils concernés ?

**M. Thierry Benoît.** Je souhaiterais vous interroger sur le contentieux européen concernant la qualité des eaux en Bretagne, et plus particulièrement sur l'ajout d'un axe 4 à l'action 2, le fameux plan d'urgence relatif aux nitrates. Contre un engagement à réduire la fertilisation, les agriculteurs recevront, dit-on, une indemnité compensatrice de contraintes environnementales, l'ICCE, en raison des baisses attendues de rendement et de la perte d'exploitation qui en résultera. De plus, les arrêts d'activité ou les réductions volontaires de cheptel seront encouragés. Mais la pollution des eaux s'est opérée sur une période de vingt à trente ans : l'objectif de passer en dessous de la barre des 50 milligrammes de nitrates par litre en 2009 est-il réalisable ? À partir du moment où le nouveau plan se met en place, la question se pose de savoir si les agriculteurs seront assurés de recevoir des contreparties financières. De quelle manière ? Comment, concrètement, procéder à la réduction des cheptels ? Prévoit-on des tarifs à l'unité ? Sur quelle durée la mesure s'appliquera-t-elle ?

**M. Jean-Claude Flory, rapporteur spécial.** Je souhaiterais, non pas poser une question, mais revenir sur ce qu'a dit Charles de Courson à propos de l'évaluation de la dépense fiscale. Il faut entreprendre ce travail car 700 millions d'euros sont en jeu, dont 200 millions concentrés sur une seule mesure. En tant que rapporteur, je me suis livré à une analyse, mais il faut absolument que les services du budget et ceux de l'aménagement du territoire se rapprochent pour conduire cette évaluation.

**M. le président Didier Migaud.** Nous devons être intransigeants tant sur l'évaluation de la dépense fiscale que sur la création de nouvelles dépenses fiscales. Des dispositions existent dans la loi de programmation des finances publiques, dans la Constitution, et nous devons respecter les règles que nous nous donnons. L'évaluation doit être désormais systématique pour les dépenses fiscales.

**M. le secrétaire d'État.** Pour commencer, je vous confirme que, conformément à la loi du 23 février 2005, nous lançons les évaluations et qu'elles seront disponibles en 2009. Nous vous fournirons alors les informations que vous souhaitez et sachez que nous partageons vos préoccupations.

Je voudrais rassurer M. Eric Ciott, dont la question me concerne aussi en tant qu'élu local d'une grande ville du Var. Le maire que je suis n'a pas changé d'avis avec les responsabilités qui sont désormais les miennes, et qui ont été exercées avec beaucoup de compétence par mon excellent ami, maire de Nice, Christian Estrosi. En 2005, à ses côtés et de concert avec Jean-Claude Gaudin, nous avons souhaité le désenclavement de Nice et de sa région, qui doivent être desservies par le TGV. Il n'est pas normal qu'une métropole aussi importante et aussi touristique ne le soit pas. L'État a répondu favorablement puisque, dans les 2 000 kilomètres de TGV prévus par le Grenelle de l'environnement, figure le tronçon qui, demain, désenclavera Nice et le département des Alpes-Maritimes. Nous restons aux côtés de Christian Estrosi pour concrétiser cet important dossier, mais, quand il a été lancé, en 2005, nous n'avions ni les données financières que nous avons aujourd'hui, ni les résultats du débat public qui a eu lieu, ni les études d'impact qui sont déterminantes. Je ne dispose des évaluations financières transmises par RFF que depuis un trimestre.

Trois solutions sont possibles pour ce projet auquel, je le répète, je suis totalement favorable. La première, que nous avons appelée « trois grandes métropoles », visait logiquement à relier Marseille, Toulon et Nice, là où la population est la plus importante. Elle a été évaluée par RFF entre 12 et 14 milliards d'euros. Aujourd'hui, et nous ne le savions pas en 2005, on demande aux collectivités de participer au projet à hauteur de 50 %. Ces deux éléments donnent à réfléchir : il s'agit d'investissements très lourds et qui seront difficiles à financer pour les départements concernés. Vous comprendrez que, même avec une intention intacte, nous réfléchissions à d'autres possibilités. En tant qu'élu local, je suis satisfait puisque Toulon a son TGV, ce qui n'est pas le cas de Nice. J'ai reçu des assurances sur l'amélioration du trajet Marseille-Toulon qui devrait nous faire gagner dix minutes. J'ai demandé des études d'impact sur les deux autres tracés, reliant Aix à Nice, respectivement par le sud et par le nord. On s'est étonné de mon silence, mais je n'ai les évaluations que depuis trois mois, et maintenant j'attends les études d'impact, notamment sur le trajet nord qui offrirait la desserte la plus rapide de la métropole niçoise. Avant la fin de l'année, une réunion aura lieu à la préfecture de région. Vous m'avez parlé d'une réflexion du préfet de région, mais, en attendant, personne n'est mandaté pour s'exprimer. J'espère que ces éléments vous satisferont.

Oui, madame Gaillard, nous prévoyons un contrat de site après le drame que constitue la mise en liquidation de la CAMIF. L'ensemble des mesures financières et structurelles seront prises dans ce cadre auquel mes services travaillent en parfaite collaboration avec le préfet.

S'agissant du Marais Poitevin, le projet a été décidé, en juin 2002, pour éviter une condamnation de la France après une action ouverte par l'Union européenne en mars 1999. Le pilote en est le préfet de la région Poitou-Charentes, ce qui favorise la cohérence entre les divers acteurs : l'État, l'agence de l'eau et les collectivités locales. Les crédits pour 2009 seront en légère augmentation par rapport à 2008.

En ce qui concerne La Poste, une commission a été créée,...

**M. François Brottes.** Mais quel est le point de vue du Gouvernement sur l'avenir de La Poste ?

**M. le président Patrick Ollier.** M. Brottes fait partie de cette commission, tout comme M. Proriol.

**M. le secrétaire d'État.** Alors, ce sont eux qui pourraient me renseigner ! Laissons cette commission travailler en toute indépendance. Elle est composée d'élus de tous bords, des syndicats, de représentants des usagers... Le Gouvernement, qui n'a pas à orienter le travail de la commission donnera son avis ensuite, en s'en inspirant. Dès lors qu'il met en place une commission, il ne doit pas anticiper sur le résultat de ses travaux. Sinon, à quoi bon la créer ?

Monsieur Pancher, une mission d'observation de l'évolution de l'emploi public en région va être confiée à la DIACT. Je vais faire le bilan de la Charte des services publics avec tous les signataires, et nous vous en donnerons bien sûr les résultats.

Monsieur Ménard, nous avons souhaité que les restructurations de la défense s'accompagnent de délocalisations de services de l'État. Là encore, laissons à M. Duport, à qui nous avons confié une mission à ce sujet, le temps de nous rendre son avis, concernant l'INSEE en particulier. L'objectif, fixé par le Président de la République, de délocalisation des services de l'État situés en Île-de-France à hauteur de 10 %, correspondant à environ 5 000 emplois, sera atteint.

En ce qui concerne le haut débit, le satellite offrira des solutions nouvelles à partir de 2010 pour couvrir tous les Français qui ne pourront l'être par les moyens terrestres ; de plus, les opérateurs dévoileront des moyens nouveaux de couvrir le territoire à l'occasion de l'appel d'offres qui sera lancé en 2009.

Monsieur Chassaigne, nous examinerons au cas par cas les problèmes que certains pôles d'excellence rurale pourraient rencontrer concernant les délais, et la possibilité d'aller au-delà de l'année supplémentaire. Nous avons donné à la DIACT des instructions en ce sens.

Monsieur Proriol, il nous reste une grande marge sur la réserve – entre 170 000 et 200 000 habitants sur les 250 000 – pour les restructurations défense.

Madame Le Loch, aucun territoire ni aucune activité ne sera exclu du bénéfice du FNRT.

En ce qui concerne le FNADT, Monsieur Bouvard, le montant des crédits de paiement sur la période 2009-2011 – supérieurs de 100 millions aux autorisations d'engagement – permet de réduire la dette et d'améliorer la couverture des engagements, dont ceux des contrats de plan État-régions.

[...]